

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V.7 Relatif à la démocratisation de l'organisation du sport à Paris

Le Conseil de Paris,

Considérant la communication « Paris + sportive » ;
Considérant la délibération 2019 DJS 94 relative à l'approbation du nouveau règlement des équipements sportifs municipaux ;
Considérant la volonté de la ville d'impliquer les parisiennes et les parisiens aux prises de décision et à l'élaboration des politiques publiques municipales ;
Considérant la demande de nombreux clubs de se voir associés à la gestion des équipements sportifs municipaux ;
Considérant la mise en place par dix mairies d'arrondissement de Conseil d'usagers dans certains de leurs équipements municipaux ;
Considérant que ces instances sont composées des clubs, des établissements scolaires, de professionnels et d'élus ;
Considérant la mise en place dans certains arrondissements d'un Projet Sportif d'Arrondissement,
Considérant que ce plan établi sur 3 ans permet d'associer tous les acteurs sportifs d'un arrondissement – politiques, associatifs, administratifs – autour d'engagements prédéfinis (Sport santé, Sport pour tous, Sport scolaire...) et de pérenniser leurs relations ;
Considérant que le Projet Sportif d'Arrondissement présente le double avantage d'être une application locale de la politique sportive municipale tout en garantissant les spécificités de chaque arrondissement ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Sergio Tinti, et des élus du Groupe communiste-front de Gauche, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville incite et accompagne les Mairies d'arrondissement à mettre en place des Conseils d'usagers dans les équipements sportifs de l'arrondissement ;
- Que la Ville incite et accompagne la mise en place de Projet Sportif d'Arrondissement dans chaque arrondissement.